



VALENCE ROLLER HOCKEY - Les AIGLONS

www.lesaiglons.org

FICHE D'INSCRIPTION saison 2019/2020

ADHERENT



Nom : _____ Prénom : _____ N° licence : _____
Nationalité : _____ Date de naissance : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Parent1 : Tél : _____ / _____ / _____ / _____ / _____ E-mail : _____ @ _____
Parent2 : Tél : _____ / _____ / _____ / _____ / _____ E-mail : _____ @ _____
Profession des parents : _____
Nota : Si nécessaire, remplir une fiche de renseignement sanitaire.

Attention : vos téléphones et mail lisibles sont indispensables pour saisir vos licences

AUTORISATION PARENTALE (Obligatoire pour les mineurs)

Je soussigné, Mme, M _____ autorise l'enfant dont le nom figure ci-dessus à pratiquer le Roller Hockey au sein des Aiglons de VALENCE.

- Je donne également mon autorisation pour la pratique en compétition.
- J'autorise un simple surclassement (pratique de la compétition en catégorie supérieure)
- Je donne également mon autorisation pour que mon enfant soit pris en charge dans les différents véhicules des accompagnateurs lors des déplacements

En cas d'incident veuillez me prévenir au : _____ / _____ / _____ / _____ ou/et _____ / _____ / _____ / _____

CERTIFICAT MEDICAL (obligatoire pour tout surclassement)

Je soussigné, docteur _____ certifie avoir examiné Mlle, Mme, M _____ né(e) le ____/____/____ et n'avoir constaté à ce jour aucun signe clinique apparent contre indiquant la pratique du Roller Hockey en compétition.

- Simple surclassement autorisé (pratique de la compétition en catégorie immédiatement supérieure)
- Double surclassement autorisé (pratique de la compétition en 2 catégories immédiatement supérieures avec document spécifique à réclamer à l'association à partir de cadet 2)

Signature et cachet

Certificat établi à la demande de l'intéressé,

Fait à : _____ Le : ____/____/____

POUR CELLES ET CEUX QUI SOUHAITENT SUIVRE UNE FORMATION, MERCI DE COCHER LA OU LES CASES CONCERNEES :

- formation arbitre
- formation BIF/BEF
- formation table de marque

COUT DES LICENCES

Catégorie	Tarifs
Séniors	150€
U19 à U15 - 2002/2007	140€
U13 à U11 - 2008/2011	120€
Ecole Mineure	120€
Dirigeants non pratiquants	40€

Adhésion « spéciale donateur » d'un montant libre (une attestation fiscale sera délivrée)

DROIT A L'IMAGE

- J'autorise le VRH à utiliser mes noms et image dans ses communications en général (article, site, ...)

Pour que l'inscription soit valide, vous devez joindre **1 PHOTO** (ou l'envoyer à vrhlesaiglons@gmail.com avec le nom de l'enfant), le montant de la cotisation (jusqu'à 4 chèques)

La signature vaut également pour acceptation du règlement intérieur joint.

Fait à : _____ Le : _____

Signature : _____

A renvoyer à, VRH Les Aiglons, vrhlesaiglons@gmail.com

REGLEMENT INTERIEUR DES AIGLONS

Les dirigeants de l'association sont tous des bénévoles ! Ils comptent sur la sportivité de chacun des adhérents pour que la lettre et l'esprit du présent règlement soient respectés afin de permettre l'épanouissement de tous!

ENTRAINEMENTS

Lieu : Gymnase du Polygone 10 rue Maryse Bastié à VALENCE (sauf avis contraire)

L'entraîneur et le responsable de la section sont responsables :

- Du déroulement de l'entraînement,
- Des joueurs présents,
- De la sécurité de leurs joueurs, avant pendant et après l'entraînement,
- Ils se réservent le droit d'exclure tout élément perturbateur, pour le bien du collectif et des autres licenciés,
- Du respect des équipements (terrain, vestiaires,...) mis à leur disposition,
- Du matériel (palets, chasubles,...) mis à leur disposition,

Si l'entraîneur n'est pas présent :

- les joueurs ne sont pas autorisés à monter sur le terrain,
- l'entraînement ne pourra alors se dérouler seulement sous la conduite et responsabilité d'un dirigeant.

Il n'y a pas d'entraînement pendant les périodes de vacances scolaires (hors communications contraires)

En cas d'absence, le joueur devra en avertir au plus tôt son entraîneur.

ACCES AUX INSTALLATIONS

La pratique du Roller Hockey est réservée aux seuls adhérents à jour de leur cotisation et licenciés à la FFRS.

Tout joueur inscrit doit être titulaire d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du Roller Hockey de moins de 3 ans si renouvellement sans surclassement ou de moins d'1 an en cas de surclassement

Lors de l'adhésion, un e-mail donnant accès à la licence dématérialisée est envoyé à l'adhérent. La licence dématérialisée peut être demandée à tout moment par les entraîneurs ou dirigeants.

Aucun joueur dont le dossier d'inscription est incomplet (Photos, cotisation, documents officiels,...) ne sera accepté à l'entraînement au-delà des 2 séances d'essai durant la période prévue à cet effet.

Le gymnase devra être libéré à l'heure prévue de fermeture.

UTILISATION DES INSTALLATIONS

Les installations sont placées sous la sauvegarde des utilisateurs, aussi il est fait appel à la responsabilité de chacun pour qu'elles soient maintenues en parfait état de fonctionnement.

Les joueurs s'obligent à laisser les lieux dans un état de propreté.

Tous les adhérents doivent faire appliquer le règlement intérieur ou alerter un dirigeant lorsqu'ils sont témoins de dérives.

Le **port des protections est obligatoire** pour les matchs et pendant les entraînements (conformément au règlement fédéral).

Le non port de ces protections n'est en aucun cas de la responsabilité de l'entraîneur et des responsables de sections, et le joueur concerné pourra se voir refuser la participation active à l'entraînement.

RESPONSABILITE – VOLS D'OBJETS

L'association décline toutes responsabilités relatives aux vols et détériorations.

En cas d'accident, la responsabilité du club ne prend effet qu'au début des cours.

Les risques couverts sont ceux couverts par la licence FFRS.

Les parents d'enfants mineurs s'obligent à conduire et à venir chercher leurs enfants sur les lieux d'entraînement ou de compétition (aux heures convenues) et à s'assurer de la présence de l'entraîneur.

Le licencié doit veiller au bon état et à l'entretien du matériel que le club lui prête (casque et matériel gardiens).

Dans tous les autres cas, le matériel devra être rangé dans le local du club ou pris en charge par un responsable du club ou un entraîneur.

COMPETITIONS

Une convocation sera communiquée aux entraînements et par **mail (indiquée sur la fiche d'inscription)** par les responsables d'équipe pour prévenir des lieux, dates et heures des compétitions, c'est au licencié de s'en informer.

Les lieux et heures de rendez-vous sont fixés par les coaches.

Le respect de l'heure de rendez-vous est obligatoire, le retard d'une seule personne entraîne celui du reste de l'équipe et peut générer un forfait pour les matchs de championnat !

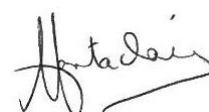
Les meilleurs résultats sportifs sont obtenus par des personnes respectant les règles et l'esprit du jeu. Toute forme de discrimination, la triche, la violence même verbale ne paie jamais sur le terrain et sera sanctionnée par le bureau.

L'assiduité aux entraînements est une condition de participation aux compétitions.

Etre sélectionné pour un match est un honneur, et en aucun cas une obligation.

Les arbitres sont des partenaires, ils doivent être respectés. Les insultes ou violences à l'encontre d'un arbitre ou de toute autre personne, sont assorties de sanctions de la FFRS, mais également de la part du club.

Faisons ensemble en sorte que jamais l'enjeu ne doit dépasser le jeu.



Le Président